

AVIS A LA POPULATION

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se réunira le :

Judi 05 octobre 2023 à 20 heures,
A la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage, 1 rue de l'Aunette –
60300 Chamant

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

01. Désignation du secrétaire de séance
02. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire
03. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 15 juin 2023
04. Compte-rendu des décisions de Monsieur le Président et des délibérations du bureau communautaire
05. Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Senlis Sud Oise
06. Présentation du rapport d'activité 2022 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
07. Présentation du rapport d'activité 2022 sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
08. Adoption du pacte de gouvernance de la Communauté de communes Senlis Sud Oise
09. Modification des délégations accordées au bureau communautaire
10. Nouvelle composition du bureau communautaire

RESSOURCES HUMAINES

11. Création d'emplois au tableau des effectifs
12. Recrutement de quatre vacataires

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

13. Convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCSSO et l'Office de tourisme Chantilly Senlis relative aux travaux d'aménagement dans les locaux, place du parvis de Notre Dame à Senlis

ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITE

14. Modification du règlement de fonctionnement de la halte-garderie itinérante

15. Modification des charges supplétives pour les communes d'accueil de la halte-garderie itinérante

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

16. Harmonisation de la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
17. Convention avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise relative à la réalisation des travaux sur les parcelles A319 et A182 pour la réalisation de la voie verte.
18. Convention avec l'Office National des forêts pour la réalisation de la voie verte.
19. Convention avec la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français pour la réalisation de la voie verte.
20. Convention avec la commune de Senlis relative à la réalisation de travaux sur les parcelles O196 pour la réalisation de la voie verte.
21. Convention avec la commune de Senlis relative à la réalisation de travaux sur la parcelle C105 pour la réalisation de la voie verte.
22. Convention avec la DIR Nord relative à la réalisation des travaux en accotement de la RN 330 pour la réalisation de la voie verte.
23. Institution du zonage de perception de la TEOM
24. Suppression du forfait déchets verts à partir du 1^{er} janvier
25. Convention générale de maîtrise d'ouvrage partagée avec le Département de l'Oise, concernant les travaux d'aménagement d'une voie de circulation douce sur la RD1017
26. Institution de la redevance spéciale pour les professionnels sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

ELECTION

27. Élection des nouveaux membres du bureau communautaire

QUESTIONS ORALES QUESTIONS ÉCRITES



Jean-Baptiste **LEGRAIS**
Directeur Général des Services
Pour le Président et par délégation